



**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES
AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENEVE**

APERÇU DU RAPPORT DE M. PASCAL LAMY

GENÈVE, NOVEMBRE 2011

Organisation Mondiale du Commerce
Suivi de l'État d'avancement des négociations commerciales
NOVEMBRE 2011

Le 21 novembre 2011, à l'occasion de la 8^e conférence ministérielle de l'OMC, le Directeur Général de l'OMC, M. Pascal Lamy, a soumis aux membres un rapport sur l'état des négociations et sur les futures lignes directrices des travaux de l'OMC.

Dans son rapport, M. Lamy a, entre autre, fait le point sur les questions suivantes :

Négociation sur le Programme de Développement de Doha

Pour Lamy, sans aucun doute, le cycle de Doha est dans l'impasse. Conscient de l'impossibilité de conclure le Cycle de Doha dans son intégralité, les membres ont, au début de cette année 2011, cherché à introduire l'idée d'un "petit paquet", voir de quelle manière était-il possible de conclure un "mini-deal" portant sur des sujets particulièrement importants pour les pays les plus pauvres. Cependant, ils ont dû rapidement reconnaître qu'ils étaient, là aussi, incapables d'arriver à un tel accord restreint.

Même si les membres ont fait preuve de bonne volonté, les négociations ralentissent et ne connaissent pas d'évolution. Ils reconnaissent le fait que les discussions n'aboutiront jamais aux résultats escomptés si les négociations se poursuivent dans la même veine.

Les pays développés et en développement ont toujours échoué jusqu'à ce jour à s'entendre sur une baisse des tarifs douaniers concernant les biens industriels, ainsi que sur une baisse des subventions à l'agriculture.

Même si une certaine convergence apparaît sur la forme, la conduite des négociations, sur le fond, sur les questions spécifiques les membres rencontrent des difficultés à s'aligner.

Il est impératif d'identifier d'autre approche pour trouver issue à l'impasse.

Rôle de l'OMC

Dans son rapport le directeur, M. Lamy a insisté et a fait le point sur le rôle de l'OMC qui ne se résume pas uniquement aux négociations commerciales mais qui possède d'autres fonctionnalités aussi importantes.

Pour le future, l'OMC va s'atteler à renforcer ses travaux dans les trois domaines suivants :

- Mécanisme des Examens des Politiques Commerciales ;
- Mécanisme de transparence relatif aux ACR
- Système de notification et des données d'information

Règlement des différends

Lamy a souhaité remettre en avant ce domaine de l'OMC, pour rappeler aux membres l'importante dimension de ce système qui régule les litiges commerciaux entre états. Ce statut qui confère à l'OMC une autre dimension aussi important que l'encontre de négociation et qui justifie l'existence de l'OMC, est l'essence même de l'OMC.

Renforcement des Capacités Commerciales

Là aussi, le directeur Général a voulu donner une place centrale à la question liée au développement et ce à travers un travail renforcé sur le développement des capacités institutionnelles et productives des pays en voie de développement et les moins avancées. L'intégration des pays en voie de développement et les moins avancées dans le système commerciale multilatérale, pour tirer profit du libre échange, est et restera un des principaux objectifs de l'OMC.

Donner toute l'importance requise pour soutenir et garantir le développement de l'Aide pour le Commerce, du Cadre Intégré Renforcé ou tout autre programme spécifique pour le renforcement des capacités productives et commerciales et pour la mobilisation des ressources financières y afférentes reste une priorité pour l'OMC.